

Budget Annexe du Service des Eaux - Affectation partielle complémentaire des résultats de l'exercice 2000 en application de la nomenclature M49

M. LE MAIRE, Rapporteur : Une première affectation partielle des résultats de l'exercice 2000 a été décidée par le Conseil Municipal du 14 juin 2001.

L'excédent d'exploitation à la suite de cette affectation est de 1 316 593,84 F (200 713,44 €) auquel il faut ajouter 807 000 F (123 026,36 €) réaffectés à cette séance (prise en compte des aides de l'Agence de l'Eau), soit un montant total de 2 123 593,84 F (323 739,80 €).

L'achèvement du programme 2001 de travaux du Service des Eaux, en fonction des résultats des appels d'offres passés pour les premières opérations, nécessite de compléter le financement d'un montant de 800 KF (121 959,21 €).

En effet, le montant des travaux sur le réseau de distribution d'eau est estimé à 2 668 KF (406,73 K€) et concerne :

- l'extension chemin des Echenoz de Velotte ;
- le renouvellement place des Tilleuls ;
- les travaux à la station de Chenecey-Buillon :
 - * modification des commandes pneumatiques ;
 - * remplacement des compresseurs d'air ;
- l'établissement de branchements neufs.

Le disponible sur le crédit 2315-00512 au 10 août étant de 1 869 KF (284,93 K€), c'est donc un financement complémentaire de 799 KF arrondi à 800 KF (121 959,21 €) qu'il convient de prélever sur l'excédent d'exploitation rappelé ci-dessus et d'affecter à l'article 892.2315.00512.30700 par décision modificative.

La reprise sur l'excédent d'exploitation pour autofinancer les opérations précitées se traduira par une ouverture de crédits en recettes de 800 KF (122 K€) au chapitre 892/10682. 30700 et une réduction d'égal montant de l'excédent d'exploitation inscrit au chapitre 992/002.30700. Après cette reprise, l'excédent d'exploitation disponible pour une affectation ultérieure s'élève à 1 323 593,84 F (201 780,59 €).

Le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur la présente affectation.

«**M. LE MAIRE** : On a un Service des Eaux qui fonctionne bien et qui est de grande qualité.

M. ROSSELOT : L'eau n'est pas très bonne, Monsieur le Maire, il me semble que l'on a oublié de laver les verres (rires).

M. LE MAIRE : Je vous avoue que je m'occupe de beaucoup de choses dans cette Mairie mais que je ne contrôle pas la qualité des verres».

Après en avoir délibéré et sur avis favorables des Commissions Patrimoine, Eau, Assainissement et Budget, le Conseil Municipal en décide ainsi à l'unanimité.

Récépissé préfectoral du 11 octobre 2001.